

## Compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2007

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vingt et un mai deux mil sept à la mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRESENTS : Messieurs CHECHIN, ELIA, HOLVOET, LAGÜES-BAGET, LION, MORCHOISNE et POSTEL, Mesdames BACHE, BICH, et JUGET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES: Messieurs ROBAR et SZCZEPANSKI ont donné pouvoir respectivement à Monsieur LAGUES-BAGET et Madame BICH.

ABSENT : M VERVONDEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HOLVOET.

Aucune remarque n'étant faite sur les comptes rendus du conseil municipal du 26 avril 2007, il est procédé à son émargement.

ORDRE DU JOUR :

M. LAGÜES-BAGET demande que l'on rajoute deux points à l'ordre du jour :

- Campagne de nettoyage des avaloirs
- Réalisation d'une mezzanine dans l'atelier municipal

Accord unanime pour le rajout de ces deux points

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1 – Station d'épuration – Acquisition foncière
- 2 – Campagne de nettoyage des avaloirs
- 3 – Réalisation d'une mezzanine dans l'atelier municipal
- 4 – Questions diverses.

1 – STATION D'EPURATION – ACQUISITION FONCIERE

M. Le Maire rappelle que le protocole de cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZM N° 116 avait déjà été avalisé par le conseil en janvier 2006 mais pour une surface moindre.

Dans la nouvelle proposition, compte tenu du procédé retenu la surface de la parcelle passe de 12000 m<sup>2</sup> à 14000 m<sup>2</sup>.

D'autre part, la commune avait proposé à M BECARD de réaliser son assainissement non collectif dans l'ancienne station d'épuration mais les problèmes techniques à résoudre en rendaient le prix trop prohibitif d'où la proposition de réaliser cet assainissement juste en face de chez lui.

Le coût de cette réalisation a été chiffré à 18768 euros HT. Ce prix intègre la prise en compte de toutes les contraintes liées à cette réalisation dont un mur sur 1,50 m de profondeur pour éviter que les racines ne viennent endommager la fosse.

Le protocole soumis au Conseil a déjà été signé par M BECARD.

Par 10 voix pour et 2 abstentions le conseil autorise le Maire à signer ce protocole, à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour faire enregistrer cette vente devant notaire et faire réaliser les travaux.

## 2 - CAMPAGNE DE NETTOYAGE DES AVALOIRS

M.CHECHIN indique que le devis présenté par la SNAVEB pour le nettoyage de 54 avaloirs et deux pompes de relevage s'élève à 1545,94 euros HT auquel il faut ajouter le transport et la destruction des déchets pour 120 euros le m<sup>3</sup>

Le conseil donne son accord à l'unanimité

## 3 – REALISATION D'UNE MEZZANINE DANS L'ATELIER MUNICIPAL

Le stockage du matériel de la commune n'étant plus possible dans le château d'eau pour raison de sécurité, il est proposé de créer une mezzanine de 45 m<sup>2</sup> (3X15) avec traverses, planchers, escalier et garde-corps.

Deux devis ont été demandés :

- l'un auprès de la société SDP Ingéniering de Chevry Cossigny pour 13300 euros HT. Cette entreprise se propose d'appuyer la mezzanine sur la structure existante
- l'autre auprès de l'entreprise PAYERON de Blandy les Tours pour 16634 euros HT avec création de piliers de soutien.

Il s'agit de créer une mezzanine sur mesure, ce qui en explique le coût.

Cependant les questions du Conseil renvoient de façon systématique aux problèmes de sécurité de l'ensemble de la structure. Il est donc décidé de missionner un bureau de contrôle avant de réaliser les travaux afin de s'assurer de la faisabilité de ce projet et du respect des normes de sécurité notamment par rapport aux employés qui utiliseront cette mezzanine.

La question est donc reporter à un prochain conseil.

## 4 – QUESTIONS DIVERSES

M. CHECHIN indique que nous n'avons toujours pas reçu de propositions pour la remise en état des cloches de la Collégiale. C'est cloche !..et ça donne le bourdon à Bertrand .....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15

Monsieur le Maire donne la parole au public qui n'a pas de question.